

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CORSE DU SUD

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CORSE DU SUD

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 31 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM SCHLEICHER LOVICH	MATHEA	E.E.PU JOSEPH PIETRI I RUE PASTEUR 20137 PORTO VECCHIO
MM MARTELLI	VALERIE	IEN AJACCIO II BLD PUGLIESI CONTI 20000 AJACCIO
M. LECHEVREL	OLIVIER	IEN PORTO VECCHIO Rue Pasteur 20137 PORTO VECCHIO
MM MUFRAGGI MANENTI	MARIE XAVIERE	E.E.PU PORTICCIO ELEMENTAIRE HAMEAU DE PORTICCIO 20166 PORTICCIO
MM ETTORI	MARIE-LAURE	E.E.PU BASTELICA 20119 BASTELICA
MM POLI	LAURENCE	I.M.E. I.M.P.LES SALINES LES SALINES 20000 AJACCIO
MM GIOVANNANGELI MORVAN	JOHANNA	E.M.PU PIETRALBA MATERNELLE QUARTIER PIETRALBA 20090 AJACCIO

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CORSE DU SUD

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. LE TOUZE		GUILLAUME	DSDEN DE LA CORSE DU SUD BD PUGLIESI CONTI 20192 AJACCIO CEDEX
MM SOGNO		EMILIE	E.E.PU VERO 20172 VERO
MM PAOLACCI		GAELE	E.M.PU ANDRIA FAZI Rue ANDRIA FAZI 20090 AJACCIO
M. ZILLER		NICOLAS	CLG JEANN NICOLI AVENUE JEAN PAUL PANDOLFI 20110 PROPRIANO
M. GIOCANTI		DOMINIQUE	IEN AJACCIO I BD PUGLIESI CONTI 20000 AJACCIO
MM PAOLI GRARD		PIERRETTE	IEN AJACCIO I BD PUGLIESI CONTI 20000 AJACCIO
MM FORCIOLI		LAETIZIA	E.E.PU PROPRIANO RUE CHARLES TOMASINI 20110 PROPRIANO
MM ZARZELLI		CATHERINE	E.M.PU SARROLA MEZZANA MATERNELLE Z. IND. SARROLA CARCOPINO 20167 SARROLA CARCOPINO
MM MORATA DIAZ		AUORE	EREA SANGUINAIRES RESIDENCE 20192 AJACCIO CEDEX 4
MM ALBERTINI		MARINA	IEN AJACCIO II BLD PUGLIESI CONTI 20000 AJACCIO
MM BULABOIS		NATHALIE	E.E.PU ECCICA SUARELLA 20117 ECCICA SUARELLA
MM MARTINI		CATHERINE	E.E.PU MONACCIA D'AULLENE 20171 MONACIA D AULLENE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CORSE DU SUD

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM MATTEI		MARIE CLAUDE	E.E.PU DE MURATELLO HAMEAU DE MURATELLO 20137 PORTO VECCHIO
MM VIGNE		CAROLE	E.E.PU BILINGUE LORETO ROUTE DU VITTULO 20000 AJACCIO
MM KERVIZIC		LAETITIA	E.E.PU PIETRALBA RUE NONCE BENIELLI 20090 AJACCIO
MM ROUX		JULIE	E.E.PU TRINITE HAMEAU DE TRINITE 20137 PORTO VECCHIO
MM MERCIER KERVEADOU		GWENAELLE	E.E.PU VALLE DI MEZZANA 20167 VALLE DI MEZZANA
MM STEFANAGGI		LIVIA	E.M.PU ANDRIA FAZI Rue ANDRIA FAZI 20090 AJACCIO
MM VERSINI		JULIA	CNED CTRE DE TOULOUSE 3 ALLEEZ ANTONIO MACHADO 31051 TOULOUSE CEDEX
MM MARIANI MANGANELLI		AUDREY	IEN AJACCIO II BLD PUGLIESI CONTI 20000 AJACCIO
MM TAGLIOFERRI TAFANI		VALERIE	E.E.PU SAINT VINCENT II 4 RUE SAINT VINCENT 20137 PORTO VECCHIO
MM POLI		VERONIQUE	IEN AJACCIO II + AIS BRD PUGLIESI CONTI 20000 AJACCIO
MM COLONNA D'ISTRIA FUMAROLI		EVELYNE	E.E.PU APPIETTO 20167 APPIETTO
MM DUMOULIN		STEPHANIE	E.E.PU JARDINS DE L'EMPEREUR 20000 AJACCIO

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 09/07/2026

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CORSE DU SUD

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION,

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DOMINIQUE POGGIOLI
Pour l'Inspecteur d'Académie et par subdélégation
La Cheffe de la division
des personnels enseignants du premier degré
et des moyens

Véronique POLI

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs des écoles est de 87.50 %, la part des hommes est de 12.50 %.